



**Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats**

## **MOTION DEVELOPPEMENT DURABLE**

La FNUJA réunie en Congrès à BORDEAUX du 13 au 15 mai 2010 :

Rappelle que :

L'avocat, expert du Droit, constitue une des parties prenantes essentielles dans l'organisation démocratique.

Le concept de Développement durable instaurant une forme nouvelle de contrat social imposant à l'Être Humain le devoir de protéger et d'améliorer l'environnement sociétal pour les générations présentes et futures recueille l'adhésion de la FNUJA.

Il constitue la marque d'une volonté partagée par des groupes humains, et parmi eux les avocats, d'agir en conformité, d'une part, avec le Droit, règle fondatrice du contrat social, et, d'autre part, avec les critères garantissant la qualité de la vie, la santé, l'environnement, les réseaux sociaux, les bonnes pratiques économiques et de gouvernance.

La FNUJA rappelle son attachement tant à la dimension éthique qu'à la dimension legaliste, preuve d'un humanisme renforcé.

C'est pourquoi, la FNUJA s'inscrit dans une démarche active de promotion et de respect de responsabilité sociétale durable.